

TRAVAUX : CONSEILS POUR CHOISIR UN PROFESSIONNEL

Fiche pratique J 331 : <https://www.inc-conso.fr/content/travaux-conseils-pour-choisir-un-professionnel>

Date de publication : 10/10/2018 - **Assurance**



Repeindre les murs de son salon, changer une douche, rénover une ancienne ferme, moderniser une salle de bain... Ces travaux nécessitent souvent de faire appel à un professionnel.

Une question récurrente se pose : comment choisir un professionnel sérieux, compétent et assuré ?

La réponse à apporter est difficile. L'Institut national de la consommation vous donne quelques premiers éléments de réponse.

- 1 - [Comment rechercher un professionnel sérieux et compétent ?](#)
- 2 - [Comment vérifier que le professionnel est assuré ?](#)

1 - COMMENT RECHERCHER UN PROFESSIONNEL SERIEUX ET COMPETENT ?

Vérifier le sérieux et la solidité financière de la société

Le premier réflexe peut être de faire confiance au bouche à oreille. Si vous faites appel à un professionnel choisi sur un annuaire, vérifiez qu'il dispose d'une adresse physique et qu'il ait pignon sur rue. Il doit également être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés (RCS). Vous pouvez vérifier la solidité de sa société sur des sites tels que www.societe.com ou www.infogreffe.fr.

Sachez également que certains professionnels vous proposeront de visiter des chantiers terminés, qu'ils ont réalisés. Il existe également des journées portes ouvertes.

Vérifier les compétences du professionnel

Le professionnel doit également être formé et pouvoir apporter la preuve de sa compétence (formation, qualification, certification, références, attestation de maître d'œuvre...).

BON A SAVOIR : Vous pouvez connaître le détail des signes de qualité dans le bâtiment sur le site de l'[Agence Qualité Construction](#) (AQC).

BON A SAVOIR : Pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat ou des collectivités, le professionnel devra être titulaire de la mention "RGE" ou "Reconnu Garant de l'Environnement" pour la catégorie des travaux qui seront à réaliser. Vous pouvez vérifier ces informations sur le site <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>.

2 - COMMENT VERIFIER QUE LE PROFESSIONNEL EST ASSURE ?

N'hésitez pas à demander les attestations d'assurance à tous les professionnels qui interviennent sur le chantier. Etre assuré constitue un gage sérieux de solidité financière ! Chacun d'entre eux doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et, pour les travaux importants, une assurance responsabilité civile décennale (RCD).

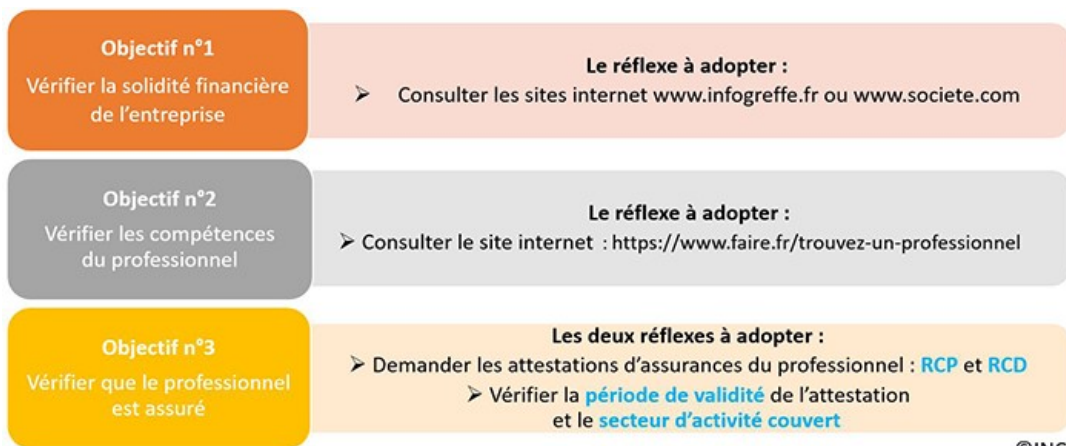
Deux éléments essentiels sont à vérifier sur ces documents :

- la période de validité,
- le secteur d'activité couvert.

EN SAVOIR PLUS : Consultez les fiches de l'INC "[Les assurances construction](#)" et "[Assurance construction - le lexique](#)".

ATTENTION : De nombreux assureurs qui intervenaient sur le marché de l'assurance construction en libre prestation de services ont disparu du marché suite à des difficultés financières (exemple : SFS,

Alpha Insurance). Pensez à bien vérifier que l'assureur qui délivre l'attestation d'assurance est un acteur reconnu sur le marché français de l'assurance.



©INC

Fanny Joffrois, Camille Minaud et Virginie Potiron,
Juristes à l'Institut national de la consommation